

En classe de Terminale

Littérature et langue et cultures de l'Antiquité



Ajustements
année scolaire
2021-2022

L'épreuve écrite de la spécialité "**Littérature et langues et cultures de l'Antiquité**" (LLCA) comporte deux parties notées chacune dix points.

Dans la première partie intitulée "**Etude de la langue**", les candidats se verront proposer **deux questions de lexique** (2 points) et **deux questions de grammaire** (2 points). Ils auront chaque fois à en traiter une à leur choix.

Dans la seconde partie intitulée "**Compréhension et interprétation**" (10 points), les candidats devront **traiter l'un des deux sujets de composition** proposés

Seule la version de langue ancienne ne fait pas l'objet d'un doublement, car l'exercice de traduction, dont l'apprentissage se fait tout au long de la scolarité, n'est pas soumis à un programme proprement dit